

Assemblée générale de Droit au vélo – ADAV,

22 mars 2025

Rapport financier de l'année 2024

L'année 2024 s'est terminée avec un résultat positif de 5 049 €. Seul notre fond associatif nous a permis un fonctionnement sans frais bancaires malgré les délais des versements de certaines subventions d'exploitation.

Le budget 2024 est de 632 452 €. Il est en augmentation de 9,5 %, par rapport à 2023. L'apport des cotisations, en légère baisse cette année, - 4 %, représente avec les dons 5,5 % de notre budget et permet d'assurer les charges courantes de l'association.

Nos subventions d'exploitation s'élèvent cette année à 549 430 €. Elles représentent 86 % de notre budget et continuent toujours à se diversifier ce qui accroît notre indépendance et montre la reconnaissance de notre expertise d'usage pour développer une politique cyclable. Elles ont augmenté de 8,4 % et ont permis la stabilisation de l'équipe de salarié à 8.6 ETP.

Cette augmentation des subventions a été possible par la conclusion de nouvelles conventions avec la Région (extension de la mission du Crem vers les lycées), Bully les Mines, Pérenchies, Valenciennes, Anzin, le Pays de Lumbres, la Terre des 2 Caps et la revalorisation de celle de Villeneuve d'Ascq.

Nous avons toutefois subi une baisse des financements de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD), du Département du Nord sur le financement spécifique alloué depuis 3 ans sur les PDES, des villes de Seclin et Bailleul. La ville de Trith Saint Léger avec laquelle une convention pluriannuelle avait été signée fin 2022 ne donne plus aucune nouvelle et n'a toujours rien versée malgré nos relances. Celle avec la ville d'Hazebrouck s'est arrêtée.

Pour le reste nous avons pu compter sur la reconduction, sur la même base, des partenariats antérieurs :

- Ademe Hauts-de-France, Région Hauts-de-France, DREAL Hauts-de-France, pour la mission du Crem
- Hauts-de-France-Mobilités
- Conseil Départemental du Nord (CD 59) et Conseil Départemental du Pas-de-Calais (CD62)
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- La communauté urbaine d'Arras (CUA), les communautés d'agglomération de Valenciennes (CAVM), de Douaisis Agglo (CAD), du Pays de de Saint Omer (CAPSO), du Boulonnais (CAB), de Béthune-Bruay (CABBLR), de la Porte du Hainaut (CAPH), de Cœur de Flandre (ex CCFI), les communautés de communes du Pévèle-Carembault (CCPC), des Hauts de Flandre (CCHF),
- Ville de Lille, Ville de Lens, Ville de Ronchin, Ville de Maubeuge, Ville de Saint-Laurent-Blangy, Ville de Bailleul, Ville de Faches-Thumesnil, Ville de Marcq-en-Barœul, Ville de Saint-Amand-les-Eaux,
- Université de Lille

La gestion rigoureuse de l'association permet pour le reste de maintenir nos dépenses mais certaines, non maîtrisables, ont fortement augmenté comme les charges locatives et les frais postaux.

Les effets de l'inflation ont aussi conduit à une hausse de notre masse salariale liée aux revalorisations du smic et donc, de manière significative, à celle du point de notre convention collective.

Avec ces augmentations des charges et la baisse déjà confirmée de certains de nos financements, en particulier du Département du Pas de Calais (-40 %), de la Région et de l'Ademe et l'incertitude sur la reconduction d'autres partenariats, l'année 2025 s'annonce difficile. Cette conjecture ne nous permettra pas de renouveler le poste jusqu'ici occupé par Amandine Gabriels qui nous quittera fin avril pour de nouvelles aventures et que nous remercions chaleureusement pour son implication ces dernières années.

Plus que jamais nous aurons besoins de l'implication de nos bénévoles pour poursuivre notre activité. Le bénévolat recensé se traduit par une contribution équivalente à 102 410 € soit 8 300 heures. Un grand merci à tous les bénévoles !

Olivier DUTEL, Trésorier de Droit au vélo - ADAV

